

La dernière partie du programme de SVT de 3<sup>ème</sup> s'intéresse aux problèmes de responsabilité humaine en matière de santé et d'environnement. Une des notions à aborder concerne les dons d'organes et le don du sang.

J'ai donc organisé une intervention avec l'ADOT 13 (l'Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains des Bouches-du-Rhône). Or mon service étant partagé entre Annot et St-André-les-Alpes, il a semblé judicieux de faire profiter de l'intervention, les élèves de 3èmes des 2 collèges. Par ailleurs, les intervenants venant de loin (Marseille), ils ne pouvaient pas intervenir auprès des 2 collèges dans la même journée. La visioconférence est donc apparue comme un outil nécessaire pour cette intervention.

En amont de cette intervention, les élèves des 3 classes de 3èmes ont préparé un exposé sur les dons d'organe et les dons du sang. Ces exposés étaient à présenter sous la forme d'affiches, qui ont ensuite été exposées dans les 2 collèges pendant la période de l'intervention.

Les 2 intervenants : M. Crouzet (président de l'ADOT 13) et M. Lévy (greffé du cœur) se sont déplacés jusqu'à Annot, les élèves de St-André ont donc profité de leur intervention par visioconférence. Ils ont commencé par se présenter, puis chaque collège a lancé la projection d'un film sur le don d'organe. (Ce film ne pouvant pas être projeté par visioconférence). Par la suite, M. Crouzet et M. Lévy se sont relayés pour présenter différents aspects du sujet (le témoignage de M. Lévy les conditions pour donner ses organes et pour les recevoir, les lois gravitant autour des dons...). Leur discours a été régulièrement ponctué par des questions d'élèves : en direct pour les élèves de Annot et indirectement par le « chat » du logiciel de visioconférence pour les élèves de St-André. Enfin les 2 intervenants se sont arrêtés à St-André sur leur chemin de retour pour offrir aux élèves un contact « plus humain ».

En aval de cette intervention, nous avons fait un bilan en classe, avec les élèves. Voici leur trace écrite :

### Responsabilité humaine en matière de santé et d'environnement

#### **I- La santé : une responsabilité individuelle et collective**

##### **1- Les dons d'organes et les dons du sang**

Qu'est-ce que le don d'organe et le don de sang ? A quoi servent-ils ?

- Affiche sur les dons d'organes et les dons du sang
- Intervention de l'ADOT 13 en visioconférence

#### **bilan :**

**A la suite de maladies (cancer du sang par exemple) ou d'accidents, certaines personnes ont des organes qui ne fonctionnent plus ou mal ou manquent de sang. Pour les sauver, on peut leur greffer des organes (le cœur par exemple), des tissus (la peau par exemple) ou des cellules. On peut aussi leur transfuser du sang. Pour cela il faut des donneurs vivants (pour le sang, les reins, la moelle osseuse...) ou avec un cerveau mort (don du cœur...).**

Quelques élèves se sont également chargés d'écrire un bilan de la séance :

.... « Beaucoup de personnes trouvent que parler du don d'organe c'est tabou. Mais il faut arrêté de le penser car des millions de personnes meurent par « non don d'organe ». Il faut continuer à faire passer le message aux élèves pour qu'ils puissent en parler à leurs parents. Et grâce à cette méthode, le jour où il y a un accident et que l'on a la possibilité de donner ses organes à une personne qui peut encore être sauvée, on n'hésite plus. Les élèves de 3èmes vous remercient de votre visite au sein du collège. » (Francis G)



Les 2 classes de 3<sup>èmes</sup> de St-André, pendant la visioconférence



La classe de 3<sup>ème</sup> de Annot, pendant le film

Les 3èmes de Annot, lors de l'intervention de M.Crouzet



www.franc